



Sommaire

Edito : Premiers kilowattheures en vue ! : Page 1

La vie de la SAS : page 2

Projet de Kerist, ça avance : page 3

Comment souscrire ? : Page 3

Nouvel arrêté tarifaire: une chance pour nos activités ? : Page 4

CVOC "recrute": Page 4

Premiers kilowattheures en vue !

Bien des choses se sont passées durant l'été, concernant l'actualité de notre Centrale Villageoise. Commençons par mentionner le succès notable de notre première Assemblée Générale qui, pour s'être tenue en visioconférence, a tout de même permis à **plus de 100 actionnaires de se prononcer favorablement** sur les différentes résolutions proposées (rappel : le défaut de réponse dans le délai imparti lors de la convocation valait abstention totale, conformément à l'article 24 de nos statuts) .

Hormis l'approbation par les votants du rapport d'activité 2019/2020, des comptes annuels et du rapport de gestion de la période, le Conseil de Gestion a eu la grande satisfaction de voir approuver la **résolution qui concernait le démarrage de réalisation des toits de la vague 1** (Kerist en Plobannalec, Combrit et Loctudy). Depuis cette assemblée générale, notre projet a connu des péripéties diverses sur lesquelles nous revenons dans les pages de ce bulletin.

Tout d'abord, il faut signaler l'**avancée concrète des deux premiers chantiers** ; celui du hangar nautique de Combrit et celui du Centre Technique Communautaire de Plobannalec. Les réunions de lancement de ces chantiers se sont tenues le 12 octobre et tout laisse espérer que, les travaux se déroulant dans les toutes prochaines semaines, notre Centrale Villageoise soit en mesure de **produire ses premiers kilowattheures dans les tout prochains mois**.

Ce bel élan est cependant terni par l'abandon du projet de toiture solaire sur l'école Jules Ferry de Loctudy, la mairie de cette commune nous ayant signifié sans détour, son désengagement du projet. Un contretemps sur lequel nous revenons en page 2 mais dont nous nous serions bien passés, **même si une**

solution de remplacement est à l'étude. Plusieurs grands événements d'actualité ne manqueront pas en outre d'impacter notre façon d'opérer pour les projets d'installation à venir. Ainsi, la publication d'un **nouvel arrêté tarifaire** début octobre, multiplie par 5 le montant des puissances accessibles au tarif d'achat pour des installations solaires sur toiture de 100 à 500 kilowatts (kW), sans avoir à passer par des appels d'offres. Ce qui semble une aubaine pour des opérateurs comme notre Centrale Villageoise, apporte aussi son lot de contraintes, la réglementation interdisant aux collectivités d'apporter leur soutien à des projets aux retombées économiques pourtant bien réelles (Voir en page 4).

Il faut aussi signaler que la crise sanitaire que la planète vient de traverser n'est pas sans effet sur les systèmes économiques de production et d'échanges mondiaux dont nous sommes dépendants. Ainsi, certains des installateurs retenus pour nos installations connaissent **des difficultés réelles d'approvisionnement des panneaux photovoltaïques**, la production peinant à suivre la demande, avec comme conséquences possibles, un retard dans la livraison des produits et un risque d'augmentation des factures.

Nous lançant dans cette aventure du solaire citoyen, nous pressentions que ce ne serait pas de tout repos. Mais sachons conserver notre optimisme : immatriculée au Tribunal de Commerce de Quimper en novembre 2019, **notre Centrale Villageoise est en passe de produire localement au moyen de 2 installations importantes**. C'est un premier succès qui en appelle bien d'autres.

Bonne lecture et à bientôt pour la suite de notre aventure.



Visiter notre site Web :

<http://www.ouestcornouaille.centralesvillageoises.fr>

La vie de la SAS CVOC

Centrales Villageoises de l'Ouest Cornouaille

En bref : les Centrales Villageoises font des petits

A la suite de notre Centrale Villageoise, la première en Bretagne, d'autres initiatives ont vu le jour dans la région. En 2020, **Lucioles Energie (Ria d'Etel)** rejoignait les Centrales Villageoises suivant une action de partenariat. Et la même année, nos amis costarmoricains de **Emeraude Transition Energétique** créaient à leur tour les **Centrales Villageoises Rance Emeraude**. Enfin, depuis cet été, on enregistre la création d'une 4ème CV, **Centrales Villageoises Soleil sur Vilaine** qui opère sur le secteur de Chateaugiron/Acigné/Noyal-sur-Vilaine. Une excellente nouvelle qui nous conforte dans notre choix initial d'avoir rejoint le réseau des CV qui essaime un peu partout sur le territoire et qui montre l'investissement croissant des groupes citoyens au service de la transition énergétique.

Notre Centrale Villageoise tiendra un stand au salon Breizh Transition début décembre à Quimper

BREIZH TRANSITION rassemble l'ensemble des acteurs des transitions. Les transitions, qu'elles soient énergétiques, numériques, sociales ou économiques, bouleversent, évoluent, influent sur nos entreprises et nos territoires. Réfléchissons ensemble à demain.

CV Ouest Co sera présent à la prochaine édition de Breizh Transition qui se tiendra à Quimper les 2 et 3 décembre 2021, au Parc des Expositions de Quimper Cornouaille. Venez nous y retrouver et échanger.

Top départ pour nos premières installations

Le coup d'envoi est donné pour le lancement des installations prévues sur les toitures du CTC de Kerist (Plobannalec) et du hangar nautique de Combrit. Le mardi 12 octobre dernier, les membres du conseil de gestion se sont retrouvés sur chacun des 2 sites, en présence de notre assistant à maîtrise d'ouvrage (Become 29) et des installateurs, **Entech** pour Kerist puis **Emeraude solaire** pour Combrit. Accueillis sur place par les responsables des services techniques respectifs, les participants ont pu procéder à un relevé détaillé des configurations d'installation présentes (implantation des matériels, contraintes d'installation et de raccordement, aspects de sécurité...).



Inaugurations : on y pense déjà !

Si les travaux se déroulent bien selon le planning prévu, les panneaux photovoltaïques seront installés sans tarder sur Combrit et Plobannalec. Quelques semaines supplémentaires seront nécessaires pour obtenir validation de ces installations par le Consuel, et donc l'autorisation d'exploiter. Viendra enfin pour nos équipes le bonheur de procéder à l'**inauguration des 2 installations** auxquelles seront conviés, outre les actionnaires de CVOC, les partenaires, élus et responsables qui ont facilité le projet, et d'autres personnalités locales que nous entendons bien sensibiliser à l'apport d'un groupe citoyen à la transition énergétique et à l'amélioration de l'autonomie électrique du territoire.

Nos déboires sur le projet de Jules Ferry Loctudy

Courant juin, les Services techniques de Loctudy nous ont informés d'inquiétudes émises par les Parents d'élèves quant à l'implantation des onduleurs prévue au projet. Nous avons demandé à les rencontrer ainsi que la Mairie, leur assurant que nous allions rechercher une autre solution.

Le 26 juin, le Directeur des Services Techniques nous informe par courrier que les élus ont décidé de ne pas donné suite au projet de mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école Jules-Ferry

Le 3 août, nous informons la Mairie que nous avons trouvé et validé une solution modifiée répondant à leurs inquiétudes.

Le 14 août, la non-réponse à notre demande d'autorisation de Travaux sur ERP vaut toutefois accord tacite au démarrage des travaux.

Le 27 août, la Maire nous signifie cependant qu'elle stoppe le projet, et nous propose **une toiture de remplacement**: les Services Techniques. L'étude est en cours. Une étude d'impact a été demandée à Enedis.

Pour limiter l'impact économique sur l'équilibre de notre vague de 3 toits en cours, nous avons transmis à la Municipalité un mémoire demandant :

- le remboursement des frais engagés,
- un dédommagement pour le manque à gagner.

Le Conseil Municipal du 2 novembre 2021 a voté le remboursement des frais engagés.

Ouest Cornouaille



Centrales Villageoises

Projet de Kerist Plobannalec : ça avance !

Ce chantier photovoltaïque de 100 kWc sur la commune de Plobannalec est résolument lancé et progresse très vite. Après une ouverture administrative du chantier le 6 septembre 2021, CVOC signe la convention de raccordement fraîchement reçue d'Enedis le 13 septembre. Une première réunion de lancement du chantier s'est tenue le 12 octobre sur site en présence des sociétés installatrices, Soprema, d'Ergué-Gabéric et Entech de Quimper, du responsable du site de la CC PBS ainsi que de notre AMO, Become 29. Plusieurs autres réunions de chantier ont eu lieu depuis. Les 660 plots supports de capteurs ainsi que les panneaux solaires ont d'ores et déjà été installés sur le toit.

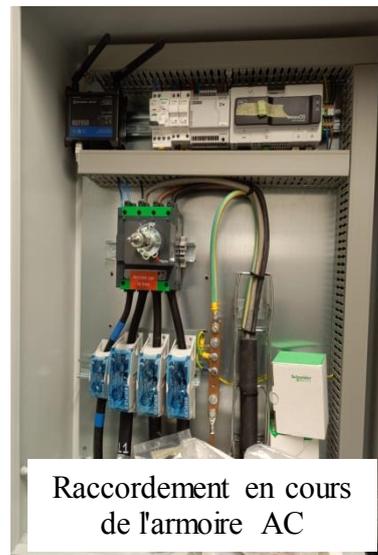
L'entreprise quimpéroise Entech, en charge de la partie photovoltaïque, a déjà posé le câblage dans le bâtiment, sur les toits, et en souterrain vers le transformateur Enedis. L'onduleur est installé ainsi que les câblages en toiture. Ensuite viendra le raccordement des quelque 300 panneaux solaires installés, ce qui devrait nous mener fin novembre. Puis viendra le temps des réglages, avec le raccordement de l'équipement à la plateforme web de surveillance à distance, la vérification de l'installation par le Consuel et enfin, la pose de l'armoire Enedis en limite du domaine public et son raccordement au réseau public de

distribution de l'électricité.

En cette période de COP 26, nous sommes convaincus qu'Enedis et tous les acteurs feront leur maximum pour que le toit produise dès le début de l'année 2022, et pourquoi pas, dès cette fin d'année ?

Vous trouverez déjà quelques photos sur la page du site dédiée au CTC de Kerist ici :

<https://www.ouestcornouaille.centralesvillageoises.fr/site-de-kerist-plobannalec>



Raccordement en cours de l'armoire AC

Pose des panneaux Peimar 330Wc sur le toit de l'atelier du CTC Kerist - Plobannalec



Comment souscrire ?

Vous êtes intéressé par le projet de développement de toits solaires citoyens en Ouest Cornouaille



et vous avez décidé d'apporter votre concours à cette initiative.

Vous souhaitez souscrire une ou plusieurs actions au capital de la SAS ? C'est toujours possible.

Rendez-vous sur notre site à cette adresse : <http://www.ouestcornouaille.centralesvillageoises.fr>

Nouvel arrêté tarifaire pour le photovoltaïque ; une chance pour nos activités ?

La publication récente d'un nouvel arrêté tarifaire, dit S21 publié au Journal officiel du vendredi 8 octobre, et concernant les installations photovoltaïques (sur bâtiments, hangar ou ombrières) était attendue et elle a été généralement bien accueillie par les acteurs de la filière. La principale avancée introduite par ce texte réside dans le seuil de puissance maximum pour bénéficier des tarifs garantis de revente (OA) qui passe à 500 kWc, le seuil précédent étant plafonné à 100 kWc.

D'autres aménagements devraient faciliter le travail des opérateurs, dont la simplification des demandes de raccordement (suppression de la caution; dispense de fournir le titre de propriété...). Par ailleurs, l'option tarifaire de l'Obligation d'Achat (OA) est désormais ouverte aux producteurs participant à une opération d'autoconsommation collective. La préoccupation écologique est bien présente dans cet arrêté qui impose pour les projets de 100 à 500 kWc, la

fourniture d'une **Evaluation Carbone Simplifiée inférieure** à 550 kg-CO2eq.

Cependant, pour certains observateurs dont Energie Partagée (mouvement qui fédère, accompagne et finance les projets citoyens de production d'énergie 100% renouvelable en France, et dont nous sommes adhérents), cet arrêté comporte également des dispositions restrictives qui sont de nature à freiner voire stopper de nombreux projets en interdisant le cumul des aides de l'Etat d'une part (le tarif garanti d'achat de l'électricité), et des collectivités locales ou régionales d'autre part. Et Energie Partagée de constater: "*La combinaison des subventions locales et du tarif d'achat est vitale pour les projets solaires citoyens, installation sur de petites toitures de bâtiments publics impliquant des normes de sécurité (écoles, gymnases, etc.) supplémentaires (...)*".

Le tarif de revente d'électricité est fixé à 9,8 ct€/kWh pour les puissances de 100 à 500kWc, pour quelques mois

seulement, ensuite celui-ci évoluera trimestriellement.

Article 13 de l'arrêté : Le producteur ne peut pas cumuler pour une même installation les primes et tarifs prévus à l'article 8 avec un autre soutien public financier à la production d'électricité, provenant d'un régime d'aides local, régional, national ou de l'Union européenne.

Il reste que cette nouvelle réglementation est une réelle opportunité à saisir (valorisation de toiture existante, financement d'une construction de bâtiment). Les projets déposés bénéficieront d'une rentabilité accrue grâce à une plus grande surface de toiture photovoltaïque et à des économies d'échelle sur les coûts d'installation et sur les frais de fonctionnement.

CVOC "recrute" ...

CVOC sera présent au **salon Breizh Transition les 2 et 3 décembre** prochains au parc de Penvillers à Quimper. Auriez-vous la possibilité de nous aider à tenir le stand sur ces 2 jours ? Si oui, adressez-nous un mail.

Taranis dispose d'une **licence du logiciel Archelios** et de possibilités de formation. Pourquoi ? pour prédire la **performance d'une toiture** avec plus d'éléments que les seuls éléments fournis par l'outil PVGIS que nous utilisons aujourd'hui. Nous cherchons quelques personnes qui accepteraient

de donner un peu de leur temps pour apprendre à utiliser ce logiciel, comprendre ses limites, et de temps en temps, évaluer le potentiel de quelques toits présélectionnés (de l'ordre de 2 à 6 toits par an).

Il n'est pas nécessaire d'être sur l'Ouest Cornouaille, le travail peut se faire à distance. Une aisance en informatique et quelques bases scientifiques sont souhaitables.

CVOC aimerait utiliser épisodiquement un **drone** afin de pouvoir prendre des photos de quelques toitures. Si vous disposez d'un tel appareil ou avez une connaissance disposant d'un tel appareil, merci de vous signaler au Conseil de gestion.

CVOC recherche toujours des **candidats pour renforcer son Conseil de Gestion**. Si vous êtes intéressé (e), venez découvrir le fonctionnement du Conseil pendant quelques semaines, sans engagement.

CVOC va mettre en place une **équipe de surveillance des productions de nos toits au travers du « portail » EPICES** auquel nous allons probablement nous abonner. Nul besoin d'être sur place. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître. Une formation spécifique sera dispensée par EPICES.

Financé par

